



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

presse régionale

Question orale n° 420

Texte de la question

M. Léonce Deprez souhaite attirer l'attention M. le Premier ministre sur la campagne d'information nationale sur les modalités de recensement des porteurs d'emprunts russes en vue de leur indemnisation qui aura lieu en juillet prochain. Bien qu'ils soient lus par près de 7 millions de nos concitoyens, qu'ils jouent un rôle essentiel dans la vie locale, les 250 titres de presse hebdomadaire régionale sont pourtant exclus, de façon quasi-systématique, des plans-médias ministériels réalisés par les agences publicitaires parisiennes, largement ignorantes des réalités régionales et locales. Par exemple, les hebdomadaires régionaux ont été exclus de la récente communication sur l'euro. Entre 1993 et 1996, la part de la presse hebdomadaire régionale dans les budgets gérés par le service d'information gouvernemental (SIG) a oscillé entre 0,1 % et 0,8 %. Dans le souci d'efficacité publicitaire et de soutien à une presse locale proche du citoyen, il lui paraît indispensable que cette tendance soit inversée. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention d'associer la presse hebdomadaire régionale à la prochaine campagne de communication concernant l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes.

Texte de la réponse

M. le président. M. Léonce Deprez a présenté une question, n° 420, ainsi rédigée:

«M. Léonce Deprez souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la campagne d'information nationale sur les modalités de recensement des porteurs d'emprunts russes en vue de leur indemnisation, qui aura lieu en juillet prochain. Bien qu'ils soient lus par près de 7 millions de nos concitoyens, qu'ils jouent un rôle essentiel dans la vie locale, les 250 titres de presse hebdomadaire régionale sont pourtant exclus, de façon quasi systématique, des plans médias ministériels réalisés par les agences publicitaires parisiennes, largement ignorantes des réalités régionales et locales. Par exemple, les hebdomadaires régionaux ont été exclus de la récente communication sur l'euro. Entre 1993 et 1996, la part de la presse hebdomadaire régionale dans les budgets gérés par le service d'information gouvernemental (SIG) a oscillé entre 0,1 % et 0,8 %. Dans le souci d'efficacité publicitaire et de soutien à une presse locale proche du citoyen, il lui paraît indispensable que cette tendance soit inversée. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention d'associer la presse hebdomadaire régionale à la prochaine campagne de communication concernant l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes.»

La parole est à M. Léonce Deprez, pour exposer sa question.

M. Léonce Deprez. Ma question était adressée à M. le Premier ministre, mais peut-être relève-t-elle des compétences de M. le secrétaire d'Etat au budget, qui vient de nous rejoindre. Elle concerne non seulement la presse hebdomadaire régionale, qu'elle vise dans son libellé, mais aussi la presse quotidienne régionale. Les élus de la nation mesurent en permanence, en milieu rural comme dans les petites et moyennes villes, le rôle essentiel que jouent les hebdomadaires régionaux, reflet permanent des activités économiques, sociales, culturelles et associatives d'un même territoire, au même titre, d'ailleurs, que la presse quotidienne régionale. Bien qu'ils soient lus par près de 7 millions de nos concitoyens et jouent un rôle essentiel dans la vie locale et départementale, les 250 titres de la presse hebdomadaire régionale sont pourtant exclus, de façon presque

systematique et totalement illogique des plans médias ministériels réalisés par les agences publicitaires parisiennes largement ignorantes des réalités régionales et locales. Ainsi, les hebdomadaires régionaux ont été exclus de la récente communication sur l'euro. Pourtant, Dieu sait si les informations sur ce sujet devraient aboutir dans tous les foyers par le canal de cette presse hebdomadaire régionale et de la presse quotidienne régionale.

Entre 1993 et 1996, la part de la presse hebdomadaire régionale dans les budgets gérés par le SIG a oscillé entre 0,1 % et 0,8 %, c'est tout dire.

Dans un souci d'efficacité publicitaire et de soutien à une presse locale territoriale proche du citoyen, il me paraît indispensable que cette tendance soit inversée et que la presse quotidienne régionale et la presse hebdomadaire régionale soient toujours intégrées dans les campagnes nationales d'origine gouvernementale. Je souligne d'ailleurs à cet égard que, après M. de Kerraoul, qui préside la fédération de la presse hebdomadaire régionale, le président du syndicat de la presse quotidienne régionale, M. Jean-Louis Prévost, a, la semaine dernière, lancé un signal d'alarme devant le groupe d'études de l'économie de la presse écrite que je préside avec M. Françaix et M. Quentin.

Le Gouvernement a-t-il l'intention d'associer la presse hebdomadaire régionale à la prochaine campagne de communication concernant l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes au mois de juillet prochain et aux autres prochaines campagnes gouvernementales de communication ?

Edités par des PME familiales, à l'équilibre souvent fragile, manquant en général de fonds propres, les hebdomadaires régionaux s'efforcent de faire preuve de leur vitalité et de conserver leur indépendance à l'égard des puissants groupes de presse. Leur rôle politique et social devrait donc conduire l'Etat à les placer tout naturellement parmi les bénéficiaires des aides publiques à la presse et, d'abord, des campagnes nationales. J'insiste sur ce point parce que le signal d'alarme lancé par les présidents des grandes organisations de la presse hebdomadaire régionale et de la presse quotidienne régionale, M. de Kerraoul et M. Jean-Louis Prévost, ne peut pas ne pas être entendu par le Gouvernement.

Des journaux étant menacés dans leur existence, il paraît logique et sain que les campagnes nationales d'origine gouvernementale concernent aussi ces excellents supports, leur donnant ainsi un témoignage d'intérêt et apportant aux citoyens une information efficace par l'intermédiaire de cette presse qu'il faut défendre car elle doit survivre dans l'intérêt de la démocratie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, je vous prie d'abord d'excuser Mme Catherine Trautmann qui, retenue par une réunion très importante, m'a demandé de vous communiquer les éléments d'information suivants.

Derrière votre interrogation concernant la campagne d'information à destination des porteurs d'emprunts russes, Mme Catherine Trautmann a cru percevoir une interrogation plus large sur le soutien dont la presse hebdomadaire régionale bénéficie de la part du Gouvernement. J'y reviendrai dans un instant, mais elle veut auparavant vous apporter quelques précisions sur le dispositif à destination des porteurs d'emprunts russes. Il n'est pas prévu, à ce stade de la campagne, de communication publicitaire. L'information liée au régime d'indemnisation sera diffusée par voie de presse et à travers un dispositif spécifique mis en place par les services du ministère des finances.

S'agissant de la place réservée aux titres de la presse hebdomadaire régionale dans les campagnes gouvernementales, il faut relever que les investissements dans la presse hebdomadaire régionale, la PHR, représentaient en 1997 un montant supérieur de 163 % aux réalisations de l'année 1994. Nous sommes donc dans une tendance de forte croissance. Par ailleurs la part réservée à la PHR par rapport à l'ensemble des investissements réalisés dans les supports de presse est passée de 0,7 % en 1993 à 2,4 % en 1996. Les statistiques relatives à l'année 1997 sont en cours de finalisation.

Plus largement, et pour vous confirmer l'attention que le Gouvernement porte au développement de la presse hebdomadaire régionale, Mme Trautmann souhaite vous rappeler qu'elle a porté à 8 millions de francs en 1998 le fonds de soutien spécifique qui lui est consacré, et que plus de 90 % des titres de la PHR bénéficient d'ores et déjà du dispositif de ciblage instauré dans le cadre des accords Galmot. Elle tient également à souligner que les hebdomadaires régionaux bénéficieront, dès l'automne, des actions du fonds de modernisation de la presse quotidienne financé par le produit de la taxe sur la publicité hors médias.

Ces quelques exemples vous convaincront, je l'espère, monsieur le député, que le Gouvernement est

pleinement conscient du rôle joué par la presse hebdomadaire régionale à travers sa capacité à diffuser chaque semaine des informations de service et de proximité vers les habitants des zones rurales ou des petites et moyennes agglomérations. Mme Trautmann se situe donc clairement à ses côtés qu'il s'agisse de soutenir son exploitation quotidienne ou de prendre en considération les enjeux qui sont liés à sa modernisation.

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Je prends note de la réponse que vous m'avez donnée au nom de Mme Trautmann, monsieur le ministre. Je tiens néanmoins à insister sur la nécessité d'une volonté politique exprimée au niveau national par M. le Premier ministre auprès des agences publicitaires nationales qui prennent en charge les campagnes gouvernementales. L'exemple de l'euro est criant. La presse hebdomadaire a été écartée et ce n'était pas logique.

Je m'exprime au nom de tous les députés, qui ont besoin de la presse hebdomadaire pour exprimer utilement leurs options, leurs points de vue et pour faire vivre la démocratie dans leur région. S'il n'y avait plus que la télévision et les grands médias, il n'y aurait plus de démocratie locale vivante.

La presse régionale hebdomadaire et la presse quotidienne régionale méritent la considération du Gouvernement. Il doit donner des instructions aux agences qui ne font que ce qu'elles veulent et qui utilisent l'argent public à des fins qui ne sont pas toujours d'intérêt régional.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 420

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 1998, page 4866

Réponse publiée le : 17 juin 1998, page 4995

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 juin 1998